



Angoulême, le 6 septembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fermeture exceptionnelle des bureaux des sous-préfectures de Cognac et de Confolens

Les bureaux des sous-préfectures de Cognac et de Confolens seront exceptionnellement fermés le mardi 11 septembre 2018, à compter de 10h pour la sous-préfecture de Confolens et de 10h30 pour la sous-préfecture de Cognac.